

La Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières

Une action née de l'urgence

Daniel Robert

Numéro 77, été 1998

Trois-Rivières

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17081ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Robert, D. (1998). La Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières : une action née de l'urgence. *Continuité*, (77), 23–25.



Une action née de l'urgence

*À la fin des années 1970, un organisme naissait à Trois-Rivières pour stopper
l'hémorragie qui saignait à blanc le patrimoine de la ville.*

*Après 20 ans d'action et de réaction, la Société de conservation et d'animation
du patrimoine de Trois-Rivières s'avère toujours une nécessité. La preuve une fois de plus
que rien n'est jamais acquis au patrimoine, « ni sa force ni sa faiblesse »...*

par Daniel Robert

La conservation du patrimoine est une responsabilité à la fois individuelle et collective. Elle commence dans sa maison, sa rue, son quartier, sa ville.

La Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières est née en 1977, à un moment où il était urgent de s'interroger sur l'avenir du patrimoine trifluvien. La tendance était alors au balayage du passé: on démolissait le « vieux » et on reconstruisait « moderne », sans aucun souci d'intégration dans la trame bâtie.

Ainsi, un édifice à bureaux de 12 étages, place Royale, a remplacé une magnifique maison de pierre du XIX^e siècle, un édifice de 5 étages de la chaîne de magasins à rayons Pollack a occupé la place du marché public, un complexe en béton a été érigé à la place de l'église presbytérienne St. Andrew et de l'hôtel de ville, l'une en pierre, l'autre en brique.

C'est de cette façon que quelques-uns des plus beaux témoins de l'histoire de Trois-Rivières ont disparu dans les années 1960 et au début de la décennie 1970. D'autres édifices ont aussi été menacés de destruction ou d'abandon: le

Érigée en 1938, à l'entrée du parc de l'exposition de Trois-Rivières, la porte Pacifique-Duplessis a été restaurée par la Ville de Trois-Rivières après des années d'abandon.

Photo: François Rivard

manoir de Tonnancour, le manoir de Niverville, la Vieille Prison (*voir Continuité n° 69, page 12*). Des promoteurs immobiliers ont tenté de s'approprier le terrain du cimetière anglican St. James et le parc Victoria pour y construire de luxueux condominiums. Une poignée de citoyens se sont alors inquiétés de l'état pitoyable du patrimoine trifluvien et de son avenir très incertain. L'urgence de sauver ce qui pouvait encore l'être s'est imposée. C'est de cette prise de conscience qu'est née la Société de conservation et d'animation du patrimoine (SCAP) de Trois-Rivières.

Mais l'intervention elle-même a eu un double avantage: elle a permis de jeter les fondements d'une association structurée de personnes et d'organismes intéressés à protéger et à mettre en valeur le patrimoine trifluvien dans une perspective d'animation globale du milieu, puis elle a clairement indiqué aux décideurs qu'il ne serait plus possible de faire n'importe quoi n'importe comment avec les biens patrimoniaux des Trifluviens.

Plus qu'une société d'histoire, la SCAP, que d'aucuns qualifient de « chien de garde du patrimoine trifluvien », est d'abord un groupe de pression, un groupe

concept de musée de la tradition et de l'évolution dans la Vieille Prison de Trois-Rivières (ouvert en 1996 sous le nom de Musée des arts et traditions populaires du Québec), la restauration du vieux moulin à vent sur le campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et bien d'autres encore.

DEUX BATAILLES EXEMPLAIRES

Deux batailles livrées au cours des 10 dernières années illustrent assez bien le rôle et l'action de la SCAP: celle du cimetière Saint-Michel (1989-1990) et celle de la porte Pacifique-Duplessis (1992-1996).

Le cimetière Saint-Michel, situé jadis à l'écart de l'agglomération urbaine, forme aujourd'hui l'un des plus importants espaces verts au cœur de la ville. Mais son intégrité a été fortement menacée en 1989 lorsqu'un promoteur immobilier a demandé à la fabrique de la paroisse de l'Immaculée-Conception (l'évêché) de lui céder, pour deux millions de dollars, une bande de terrain boisé d'environ 230 pieds de profondeur sur 1700 pieds de largeur le long du boulevard des Récollets, soit une superficie d'environ 450 000 pieds carrés représentant près de 15% de la superficie totale du cimetière. Le promoteur, Investissements Présud de Montréal, désirait y construire un complexe commercial et résidentiel de 28 millions de dollars: un petit centre commercial, un immeuble à bureaux de cinq étages et un autre immeuble de huit étages pour condominiums de luxe. Le conseil municipal de Trois-Rivières, qui voyait dans ce projet l'occasion de toucher un demi-million de dollars en taxes, s'apprêtait même à modifier le règlement de zonage quand le Regroupement pour la sauvegarde du cimetière Saint-Michel a déposé une pétition contenant plus de 975 signatures et forçant la tenue d'un référendum sur la question. Ce regroupement d'environ une dizaine d'organismes était constitué de la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières, de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie, de la Société de géographie de la Mauricie et de l'Association des consommateurs du Québec. La Ville a alors décidé de ne pas modifier le règlement de zonage et de « laisser décanter le dossier » un certain temps. Au début de 1990, l'affaire refaisait surface et soulevait à nouveau une farouche et vive opposition. La Ville s'est finalement résignée à abandonner le projet le 19 mars 1990.



Le centre-ville de Trois-Rivières en 1997. Au centre, l'immeuble Place-Royale, un édifice « moderne » des années 1960.

Photo: Daniel Robert, SCAP

NAISSANCE D'UNE ACTION COLLECTIVE

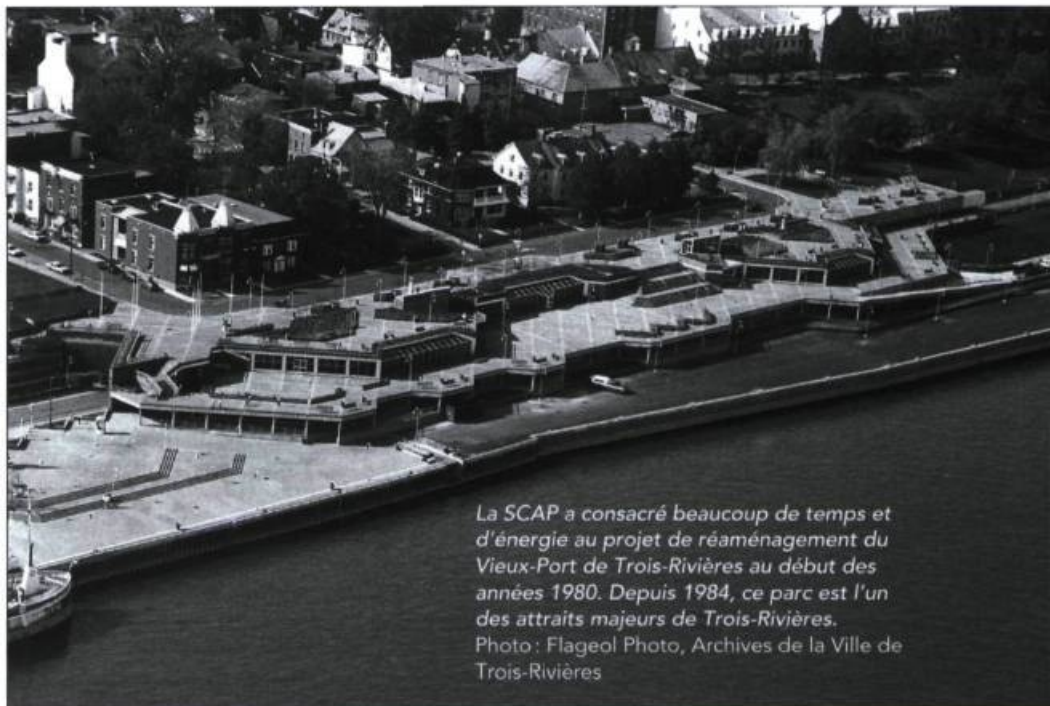
Le tout premier dossier auquel ces citoyens se sont attaqués a été celui de la restauration et de l'utilisation du manoir de Tonnancour. À l'époque, on ne savait que faire de ce joyau du patrimoine trifluvien, construit en 1795 et propriété de la Ville. Un mémoire étoffé préconisant l'aménagement d'une Maison de l'artisanat dans l'édifice historique a été déposé par le petit groupe devant le conseil municipal le 22 août 1977. Finalement, le bâtiment a plutôt abrité une galerie d'art.

tactique d'intervention. Son nom résume ses objectifs: identifier et protéger les éléments du patrimoine, les faire mieux connaître et, éventuellement, leur donner une vocation viable.

Dès les trois premières années de son existence, la SCAP n'hésite pas à scruter à la loupe tous les dossiers préoccupants et à intervenir dans les divers projets dont certains n'aboutiront que beaucoup plus tard: le réaménagement du Vieux-Port de Trois-Rivières (1984), la restauration du cimetière anglican St. James, l'ouverture d'une Maison des vins par la Société des alcools du Québec dans la maison Hertel-de-la-Fresnière, l'élaboration d'un concept d'aménagement du lieu historique national des Forges-du-Saint-Maurice, le

Si ce premier exemple montre l'antinomie naturelle qui peut exister entre la conservation de notre héritage collectif et le « progrès » économique, entre la vision d'une société du patrimoine et celle d'une administration municipale, le deuxième exemple illustre comment les deux groupes peuvent s'allier pour atteindre un même but.

Monument gigantesque de 14,5 mètres de hauteur, de 26 mètres de largeur et de 5,5 mètres de profondeur, la porte Pacifique-Duplessis a été érigée en 1938 à l'entrée du Parc de l'exposition de Trois-Rivières. Ses bas-reliefs, conçus par le sculpteur Jean-Jacques Cuvelier, évoquent habilement diverses thématiques de l'histoire de la Mauricie : de la présence amérindienne à l'énergie hydroélectrique, en passant par le commerce des fourrures, l'agriculture, la sidérurgie, le textile, l'exploitation forestière et les pâtes et papiers. À la fin des années 1980, toutefois, le monument tombait presque en ruines. Dès 1991, la SCAP s'en inquiétait et demandait à la Ville de Trois-Rivières d'allouer les fonds nécessaires à une restauration complète, c'est-à-dire un montant d'au moins 225 000 \$ (équivalant au coût du déneigement de la ville lors d'une seule grosse tempête). Mais demander un tel investissement dans le secteur du patrimoine en pleine période d'austérité économique, c'était pratiquement demander la lune. Et la bataille devint encore plus ardue quand le rédacteur en chef du journal local prit position contre le projet en demandant « s'il vaut la peine d'engloutir quelque 225 000 \$ dans des travaux de rénovation [...] tout à fait inutiles ». (« Du béton sans valeur », *Le Nouvelliste*, 9 avril 1992, p. 6). Le projet de restauration du monument ne faisait pas l'unanimité parmi les conseillers municipaux, très sensibles aux critiques, et était continuellement reporté de budget en budget. Deux ans plus tard, une éditorialiste du journal local revenait à la charge. « Le coût de la restauration est tout à fait démesuré [...]. La cause, somme toute, laisse de toute évidence la majorité des Trifluviens indifférents [et] ne justifie pas une telle débauche des fonds publics. » (« La porte Duplessis n'est pas une priorité », *Le Nouvelliste*, 20 mai 1994, p. 6.) Mais la SCAP a vigoureusement défendu son point de vue et est parvenue à influencer positivement le choix des conseillers municipaux indécis. Le monument a finalement été restauré en mai 1996.



La SCAP a consacré beaucoup de temps et d'énergie au projet de réaménagement du Vieux-Port de Trois-Rivières au début des années 1980. Depuis 1984, ce parc est l'un des attraits majeurs de Trois-Rivières.
Photo : Flageol Photo, Archives de la Ville de Trois-Rivières

DES DÉCIDEURS ENGAGÉS

L'administration municipale manifeste désormais un intérêt certain pour les questions patrimoniales. C'est ainsi que Trois-Rivières a adopté en 1990 une politique de développement culturel où le patrimoine occupe une place clairement définie. En 1995, un nouveau circuit patrimonial était inauguré et un attrayant *Guide du promeneur* était diffusé. Depuis trois ans, la Ville tente aussi de mettre en place un « concept global d'interprétation de l'histoire et du patrimoine » à la mesure de ses moyens. Ces actions directes dans le domaine du patrimoine sont à mettre en relation avec d'importantes mesures dans le secteur de l'urbanisme : réglementation de l'affichage, programmes de restauration de façades et de revitalisation des vieux quartiers, enfouissement des fils électriques, rénovation des parcs et des monuments. Ainsi, la SCAP et la Ville de Trois-Rivières sont maintenant perçues plus souvent comme des alliées plutôt que comme des adversaires. Nous nous éloignons de l'époque où il fallait démontrer l'importance de sauvegarder les « vieilles pierres » dans le développement d'une ville de 364 ans. Mais il ne faudrait pas croire que la SCAP n'a plus son rôle à jouer. En dépit d'une complicité occasionnelle, les visions de l'une et de l'autre sont parfois difficilement conciliables. C'est le cas, par exemple, de la prolifération des terrains de stationnement et des terrains

vacants. Depuis trois ans, la SCAP dénonce cette prolifération incontrôlée, souvent associée aux incendies d'origine criminelle, qui déstructure progressivement la trame bâtie et provoque la disparition d'un nombre important d'immeubles résidentiels dans le centre-ville.

Heureusement, les dossiers qui sollicitent l'action de la SCAP sont moins nombreux aujourd'hui qu'il y a 20 ans ; les mentalités ont changé, les attitudes sont différentes. Si la Société peut fièrement arborer les lauriers de ses nombreuses victoires, elle ne cache pas les quelques échecs enregistrés, tels la construction d'un édifice à condominiums sur le site du « carré » La Fosse ou celle d'un édifice à bureaux ultramoderne du gouvernement du Québec, le Capitaneau, dans le Vieux-Trois-Rivières, à la limite même de l'arrondissement historique protégé. Aujourd'hui comme hier, la SCAP stimule la réflexion, engage des débats, force des choix. Comment assurer la sauvegarde de notre patrimoine ? Quelle solution proposer ? Quelle vocation faut-il privilégier ? Malgré le chemin parcouru depuis 20 ans, les réponses à ces questions demeurent délicates et les difficultés, fondamentalement les mêmes.

■ Daniel Robert est président de la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières.